EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS MUNICIPAUX **- COMMUNE DE FONSORBES -** *Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch*		
Thème	**6.1 - POLICE MUNICIPALE**	Arrêté du **16 décembre 2025** Acte n° **PM 2025-180**
Objet	Fermeture du parking du chemin Bellevue à l'occasion du Réveillon du mercredi 31 décembre 2025 pour le Comité des Fêtes .	

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Madame La Maire de la commune de FONSORBES,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L 2213-1,

Vu la demande formulée par le Comité des Fêtes de Fonsorbes le 16 décembre 2025,

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement le stationnement sur le parking du chemin Bellevue à l'occasion du Réveillon du mercredi 31 décembre 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre le déroulement du « Réveillon du mercredi 31 décembre 2025 », le parking du chemin Bellevue sera fermé, **du mercredi 31 décembre 2025 à 10h00 jusqu'au jeudi 1er janvier 2026 à midi.**

ARTICLE 2 : Le panneau interdiction de stationner et le présent arrêté seront mis en place sur une barrière **le mercredi 24 décembre 2025.**

ARTICLE 3 : Toutes infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées et poursuivies conformément aux lois et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera exécutoire après publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

COMMUNE DE FONSORBES	**ARRÊTÉ MUNICIPAL** du 16/12/2025 – acte n° PM 2025-180– page 2/2
Thème :	6.1 – POLICE MUNICIPALE
Objet :	Fermeture du chemin Bellevue à l'occasion du Réveillon du mercredi 31 décembre 2025 pour le Comité des Fêtes.

ARTICLE 7 : La Gendarmerie de Saint-Lys et la Police Municipale, sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Madame La Maire

Françoise SIMÉON

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Arrêté publié sur le site Internet de la collectivité le 17 DEC. 2025